

Annexe

Séminaire régional pour les Caraïbes sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (examen à mi-parcours, suivi et actions prioritaires) organisé à Saint-Vincent-et-les Grenadines du 17 au 19 mai 2005

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction | 27 |
| II. Organisation du séminaire | 27 |
| III. Déroulement du séminaire | 30 |
| A. Débats | 30 |
| B. Résumé des déclarations et des débats | 30 |
| IV. Conclusions et recommandations | 38 |
| Appendices | |
| I. Liste des participants | 45 |
| I. Déclaration du Ministre des affaires étrangères et du commerce de Saint-Vincent-et-les Grenadines, M. Michael Browne | 48 |
| III. Déclaration de M. Julian Robert Hunte, Représentant permanent de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité spécial | 50 |
| IV. Message du Secrétaire général | 54 |
| V. Déclaration du Rapporteur du Comité spécial | 55 |
| VI. Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines | 58 |

I. Introduction

1. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 55/146 du 8 décembre 2000, dans laquelle elle a proclamé la période 2001-2010 deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, et prié les États Membres de redoubler d'efforts pour appliquer le plan d'action, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Secrétaire général daté du 13 décembre 1991 (A/46/634/Rev.1 et Corr.1), mis à jour le cas échéant, pour servir de plan d'action pour la deuxième Décennie. Le rapport du Secrétaire général sur la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/56/61) contient un plan d'action actualisé.

2. Dans sa résolution 59/136 du 10 décembre 2004, l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Comité spécial qui, entre autres, demandait la tenue d'un séminaire dans la région des Caraïbes en 2005, lequel serait organisé par lui^a.

3. Comme il est indiqué dans les directives et le règlement intérieur (A/AC.109/2005/1), le séminaire a pour objet de procéder à un examen à mi-parcours des progrès réalisés dans l'application du plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, afin de définir des priorités pour le suivi et le renforcement des interventions menées jusqu'à la fin de la Décennie. Il servira aussi à évaluer la situation dans les territoires non autonomes^b, en particulier leur évolution constitutionnelle vers l'autonomie et l'autodétermination, afin de mettre au point, en collaboration avec les puissances administrantes et les représentants des territoires non autonomes, un programme de travail constructif et individualisé en vue de la décolonisation de ces territoires. Les participants détermineront aussi les domaines dans lesquels le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pourraient améliorer les programmes d'assistance aux territoires dans le cadre d'une démarche globale, pour leur assurer un développement politique et socioéconomique viable.

4. Les sujets qui seront examinés aideront le Comité spécial à évaluer de façon réaliste la situation dans les territoires non autonomes. Les participants ont accordé la priorité aux nombreuses vues exprim

8. Le séminaire s'est déroulé sous la direction de Julian Robert Hunte, Représentant permanent de Sainte-Lucie auprès de l'ONU et Président du Comité

ii) En coopération avec le Comité spécial et l'ensemble des organismes des Nations Unies, veiller à ce que les territoires non autonomes qu'elles administrent soient préparés et choisissent en connaissance de cause leur régime constitutionnel, afin de mener à son terme le processus de décolonisation;

iii) Adopter les mesures nécessaires pour promouvoir le progrès politique, économique, culturel et éducatif dans les territoires;

iv) Faciliter la participation des territoires aux organismes, programmes et activités d'assistance des Nations Unies;

v) Garantir aux territoires la maîtrise de leurs ressources naturelles, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, et protéger leur environnement;

b) Mesures devant être prises par le Comité spécial :

i) Renforcer le dialogue avec les puissances administrantes et les territoires non autonomes, afin d'élaborer des plans de travail individualisés pour mener à bonne fin le processus de décolonisation dans les différents territoires;

ii) Mettre au point un programme de coordination avec les institutions spécialisées, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales et régionales, afin d'examiner et d'analyser la situation de chaque territoire, de manière à prendre des mesures appropriées pour accélérer les progrès dans les secteurs économique et social;

c) Mesures devant être prises par le système des Nations Unies :

i) Encourager la participation des territoires non autonomes aux organismes, projets et programmes des Nations Unies entrant dans le cadre de leur acte constitutif;

ii) Diffuser davantage d'informations sur la situation des territoires non autonomes et les problèmes de décolonisation, au moyen du site Web de l'ONU, de la Radio des Nations Unies, de publications et d'expositions de photographies, ainsi qu'en couvrant les activités du Comité spécial;

iii) Prendre des mesures pour promouvoir la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la décolonisation;

iv) En consultation avec les territoires et les puissances administrantes, élaborer des programmes d'éducation politique afin de faire prendre conscience aux populations des options en matière de statuts politiques légitimes qui s'offrent à elles dans le cadre de l'exercice de leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960 et du 15 décembre 1960, respectivement.

III. Déroulement du séminaire

A. Débats

11. Le 17 mai, Julian Robert Hunte (Sainte-Lucie) a ouvert le séminaire en sa qualité de Président.
12. S. E. M. Michael Browne, Ministre des affaires étrangères et du commerce de Saint-Vincent-et-les Grenadines a fait une déclaration, dont le texte figure à l'appendice II.
13. À la même séance, le Président du Comité spécial a fait une déclaration liminaire (voir appendice III).
14. À la même séance, Marai Maldonado, chef du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques, au Secrétariat de l'ONU, a donné lecture d'un message du Secrétaire général (voir appendice IV).

19.

internationale au cours des 15 dernières années. Le Maroc, qui avait envahi le territoire en 1975 dans le cadre d'accords illégaux signés avec l'Espagne, ancienne puissance coloniale, avait refusé de continuer d'appliquer le Plan de règlement approuvé par le Conseil de sécurité en 1990-1991 et rejeté le dernier plan de paix établi par l'ancien Envoyé personnel du Secrétaire général, James Baker, qui avait été fortement appuyé par le Conseil, comme il ressort de sa résolution 1495 (2003). L'obstruction du Maroc aux efforts entrepris par la communauté internationale constituait un grave problème pour la crédibilité de l'ONU et notamment pour celle du Comité spécial, qui, d'après le représentant, dans le cadre de son mandat, devrait réaffirmer son intérêt et ses responsabilités concernant cette question. En tant que question de décolonisation, le conflit devait être réglé sur la base du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'impasse actuelle représentait un déni de ce droit essentiel et compromettait la stabilité et la sécurité de la région. Le Front Polisario estimait que le Comité devrait envoyer une mission dans le territoire. Une nouvelle évaluation de la situation pourrait relancer le processus de décolonisation et susciter de nouveaux espoirs parmi les Sahraouis.

Programme des Nations Unies pour le développement

28. Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement a dit que le PNUD, tant à son siège que dans ses bureaux extérieurs, avait toujours soutenu le mandat et les résolutions de l'ONU concernant la décolonisation, fournissant une assistance technique et des services d'experts. En ce qui concerne la région des Caraïbes, les territoires non autonomes recevaient un appui pour la mise en œuvre de processus de politique générale et de sensibilisation du public. Au début de l'année, les bureaux du PNUD dans la région avaient proposé de fournir un appui à un programme de gouvernance régionale qui avait pour but de mettre à profit et de renforcer les robustes traditions de gouvernance des Caraïbes. Le bureau du Programme à la Barbade appuierait des stratégies de programmation visant à renforcer la démocratie participative et à promouvoir la participation de la société civile et de tous les groupes de population par la mise en œuvre d'un programme de dialogue démocratique, associant de nombreuses parties concernées à l'appui des réformes de gouvernance à la Barbade et à l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

Représentants des organisations régionales

29. Le représentant de l'Union africaine (UA) a dit que l'Union appuyait pleinement la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance par les populations des territoires non autonomes restants. L'UA appuyait aussi le Plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, dont l'objet est de promouvoir le processus de décolonisation dans les territoires. L'intervenant a rappelé que l'Union était saisie de la question du Sahara occidental et de son autodétermination. L'UA attachait une grande importance à-5.8(Tc0.064t1pdal(29.p l')-4.8(aut)-7.7(o

disposent de pouvoirs minimaux. La frustra

34. Un représentant du Groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur la constitution de la Chambre de commerce des îles Caïmanes a souligné qu'il parlait au nom des organisations non gouvernementales du territoire participant à la révision constitutionnelle. Ces organisations comprenaient la Chambre de commerce des îles Caïmanes, l'Association des ministres des îles Caïmanes, People for Referendum, Concerned Citizens Group et le Forum. Le pasteur Ebanks, qui préside le groupe des ONG, a exprimé sa déception du fait que le Comité spécial n'avait pas progressé dans la mise en œuvre du plan d'action visant à lancer des programmes financés par l'ONU afin d'informer la population des options en matière d'autodétermination, qui avait été promis à l'occasion du séminaire historique des Caraïbes tenu en Anguilla en 2003.

35. Un représentant du Colegio de Abogados de Puerto Rico a rappelé que le territoire était une colonie des États-Unis depuis 1898. L'adoption de la constitution portoricaine en 1952 n'a pas modifié la nature de sa relation coloniale politique avec eux. Dans le passé, les Portoricains avaient tenté plusieurs initiatives, et notamment soumis au Congrès américain et au Président des propositions concernant l'organisation de plébiscites et de référendums, voire une action en justice, sans résultat. Le Gouvernement américain ne semblait porter aucun intérêt à la situation coloniale de Porto Rico. Pour la première fois depuis de nombreuses années, la grande majorité des habitants estimaient que la situation politique de l'île était inacceptable. Le débat portait uniquement sur la question de savoir quel était le meilleur moyen de parvenir à la décolonisation. L'organisation du représentant était d'avis que l'Assemblée constitutionnelle sur le statut de Porto Rico était le seul mécanisme effectif d'autodétermination. Deux des trois partis politiques souscrivaient à cette idée. Le Gouvernement américain n'a jusqu'à présent donné aucune réponse sérieuse. L'intervenant a proposé que le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale de réinscrire Porto Rico sur la liste des territoires non autonomes. Il a exprimé l'espoir que le Comité encouragerait un processus éducationnel à Porto Rico concernant tous les aspects de la décolonisation, en mettant l'accent sur des mécanismes comme l'Assemblée constitutionnelle sur le statut. Il a aussi proposé que, dans le cadre de ce processus, le Comité spécial envoie une mission de visite à Porto Rico.

36. Un représentant du Free Montserrat United Movement a dit que la Puissance administrante avait utilisé son pouvoir, son influence et ses finances pour maintenir Montserrat dans un état de dépendance coloniale, ajoutant que la Puissance administrante avait utilisé l'activité volcanique sur l'île pour promouvoir ses propres intérêts, conserver Montserrat et contrecarrer les espoirs et les aspirations de la population qui souhaitait s'affranchir progressivement de son état colonial. Montserrat avait demandé de réexaminer l'option de l'État associé. L'intervenant a souligné que cette démarche indiquait clairement que la population n'était pas favorable au maintien du statu quo et souhaitait qu'un processus s'engage qui aboutirait à leur propre identité nationale et à la formation d'une nation. Pour sa part, la Puissance administrante affirmait que le territoire n'avait que deux options : demeurer lié à elle dans son état de perpétuelle dépendance et de contrôle ou accéder à l'indépendance. Telle était la position déclarée que la Puissance administrante maintenait depuis de nombreuses années. Celle-ci ne semblait n'avoir aucune difficulté à affecter des ressources au maintien de la dépendance de Montserrat. Toutefois elle n'avait pas encore proposé de modalité permettant d'aider le territoire à s'affranchir de son état colonial afin d'accéder à l'indépendance.

l'intention des populations de ces territoires, des missions de visite du Comité spécial afin d'évaluer la situation sur place et un processus de consultation

décolonisation, notamment dans le cadre

compris à ceux découlant des plans d'action des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, afin de leur permettre de renforcer leurs capacités et de se préparer comme il se doit à

**Questions de constitution et d'autodétermination
dans les territoires non autonomes des Caraïbes
et des autres régions**

29. Les participants ont pris note des progrès accomplis et des obstacles rencontrés par certains territoires non autonomes des Caraïbes pour prendre une décision concernant l'exercice de leur droit à l'autodétermination dans un avenir proche, tandis que d'autres territoires continuent d'avoir des difficultés à engager un processus en vue de leur autodétermination.

30. Ils ont appelé l'attention des puissances administrantes sur les trois options présentées dans la résolution 1541 (XV), par laquelle l'Assemblée générale a déclaré qu'un territoire non autonome pouvait s'administrer complètement lui-même, comme il était envisagé dans la Charte des Nations Unies, par voie d'accès à l'indépendance, de libre association ou d'intégration avec un État indépendant.

31. Les participants ont pris note des idées exprimées par le représentant du Gouverneur des Samoa américaines, notamment de celle selon laquelle on ne saurait appliquer un modèle unique de décolonisation à tous les territoires. De plus, ils ont dit souhaiter appuyer le choix de la population des Samoa américaines tel qu'exprimé par la voie des mécanismes des Nations Unies. Ils ont également noté que le représentant des Samoa américaines avait souhaité obtenir des éléments d'information sur les mesures que le territoire devait prendre pour mener à bien le processus de la décolonisation.

32. Les participants se sont déclarés préoccupés par les installations et les activités militaires des puissances administrantes dans les territoires non autonomes, qui sont contraires aux droits et aux intérêts des peuples concernés et créent de graves dangers pour la santé et l'environnement.

33. Prenant note de la déclaration du représentant de l'Argentine, les participants ont également rappelé que le Comité spécial devrait continuer d'encourager la reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver à la question des îles Falkland (Malvinas) une solution qui tienne compte des intérêts de la population de ce territoire, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'ONU.

34. En ce qui concerne le Sahara occidental, les participants ont demandé instamment aux deux parties de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement accept

**Puissances administrantes et autres États Membres
de l'Organisation des Nations Unies, organisations
intergouvernementales, programmes des Nations Unies
et société civile**

35. Les participants se sont félicités de la présence du représentant de la France en tant qu'observateur et ont regretté que le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord n'ait pas envoyé de délégation, comme il l'avait

43. Le Comité spécial devrait adopter le rapport du séminaire de Canouan et l'inclure dans son rapport à l'Assemblée générale, comme il l'a fait pour les rapports des séminaires régionaux précédents.

44. Les participants ont souligné une nouvelle fois l'importance des conclusions et recommandations des séminaires régionaux précédents tenus à Vanuatu (1990), à la Barbade (1990), à la Grenade (1992), en Papouasie-Nouvelle-Guinée (1993, 1996 et 2004), à la Trinité-et-Tobago (1995), à Antigua-et-Barbuda (1997), aux Fidji (1998 et 2002), à Sainte-Lucie (1999), aux Îles Marshall (2000), à Cuba (2001) et à Anguilla (2003).

39. Toujours à la 6^e séance, les participants ont adopté une résolution exprimant leurs remerciements au Gouvernement et à la population de Saint-Vincent-et-les Grenadines (voir appendice VI).

Notes

^a *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 23 (A/59/23).*

^b Les territoires qui sont actuellement du ressort du Comité spécial et auxquels s'applique la Déclaration sont les suivants : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, îles Caïmanes, îles Falkland (Malvinas), îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou.

^c Réunion internationale chargée d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis, 10-14 janvier 2005. Déclaration de Maurice. Document A/CONF.207/L.6 (document de synthèse).

Organisations régionales

Union africaine

Omotayo Olaniyan

Organisation des États américains

Melene Glynn

Observateur

Joseph Bossano (Gibraltar)

Appendice II

Déclaration du Ministre des affaires étrangères et du commerce de Saint-Vincent-et-les Grenadines, M. Michael Browne

Au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines, je vous souhaite chaleureusement la bienvenue sur la belle île de Canouan, l'un des joyaux de l'archipel que constituent les îles Windward. C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à l'ouverture du Séminaire régional de 2005 pour les

À vous tous qui participez au séminaire, je souhaite le plus grand succès dans vos importantes délibérations. J'espère que vous trouverez le temps de bénéficier des avantages exceptionnels de cette belle île qu'est l'île de Canouan et aussi de visiter certaines des îles voisines. Juste au sud se trouvent les Tobago Cays, de renommée mondiale. Il serait dommage que vous n'enrichissiez pas vos souvenirs en n'allant pas voir vous-mêmes ces trésors nationaux.

Je déclare officiellement ouvert le Séminaire régional de 2005 pour les Caraïbes sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme.

Appendice III

**Déclaration de M. Julian Robert Hunte,
Représentant permanent de Sainte-Lucie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
et Président du Comité spécial**

Au nom des États membres du Comité spécial, je tiens à remercier à nouveau le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir généreusement offert

Appendice IV

Message du Secrétaire général

C'est un plaisir pour moi d'adresser mes vœux à tous les participants de ce séminaire régional pour les Caraïbes sur la décolonisation, dont la tenue coïncide avec la semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes. Je tiens à remercier la population et le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui ont accepté d'accueillir cet événement et font preuve d'un soutien continu à l'égard de l'Organisation des Nations Unies.

Cette réunion de représentants des territoires, des puissances administrantes et de la société civile offre une précieuse occasion de mesurer les progrès accomplis en matière de décolonisation, et surtout de formuler des stratégies pour atteindre l'objectif de l'éradication du colonialisme avant la fin de la décennie. J'espère à cet égard que vous pourrez échanger vos vues dans un esprit d'ouverture et de franchise et de manière constructive.

Les succès enregistrés à ce jour par l'Organisation des Nations Unies en matière de décolonisation doivent nous inspirer et nous encourager à poursuivre notre action pour que les territoires non encore autonomes puissent exercer leur droit à l'autodétermination, conformément à la Déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Pour ce faire, il est indispensable que les peuples de ces territoires comprennent les options qui s'offrent à eux en ce qui concerne leur statut politique et qu'ils soient conscients d'avoir le droit de choisir librement leur avenir. Il importe également qu'ils soient au courant des activités et programmes des Nations Unies dont ils peuvent bénéficier.

Comme nous avons pu le voir dans le cas des Tokélaou, la coopération de toutes les parties concernées, et en particulier des puissances administrantes, joue un rôle crucial. Le Secrétariat continuera d'appuyer vos efforts, et il est prêt à contribuer à l'élaboration de plans de décolonisation adaptés aux différentes situations avec la participation des représentants des peuples des territoires.

Je remercie le Comité spécial, qui s'acquitte d'une difficile tâche, et présente à tous les participants à ce séminaire mes meilleurs vœux de succès.

Appendice V

Déclaration du Rapporteur du Comité spécial

Tout d'abord, le présent séminaire a pour but d'examiner et d'évaluer la

À la section IV, le Plan d'action demande aux puissances administrantes de coopérer, ou de coopérer à nouveau, avec le Comité spécial et de participer activement à ses travaux. Le Comité a fait preuve de souplesse en acceptant de tenir des débats officiels pour faire progresser la cause de la décolonisation. Nous espérons que dans cet esprit, nous pourrions tenir à nouveau des consultations officielles avec les puissances administrantes.

Dans le Plan d'action, des demandes précises sont adressées également au Comité spécial. Il lui est ainsi notamment demandé de continuer à titre prioritaire de s'efforcer d'obtenir la pleine collaboration des puissances administrantes en vue de l'envoi des missions de visite des Nations Unies dans les territoires non autonomes. Le Comité s'est efforcé d'obtenir cette coopération, convaincu de l'utilité de ces missions. J'ai mentionné précédemment qu'une mission spéciale s'était rendue aux Bermudes en mars. Le rapport de la mission n'a pas encore été publié en tant que document mais, lors d'entretiens officiels avec ses membres, il est apparu clairement que la mission avait permis, tant au peuple des territoires qu'aux membres du Comité spécial, d'obtenir de très nombreuses informations. À l'évidence, il serait souhaitable, en ce qui concerne certains territoires, que les missions de visite ou les missions spéciales soient organisées dans le cadre de plans de décolonisation convenus avec les puissances administrantes concernées et les représentants des territoires au cas par cas. Les missions de visite ont aussi une grande importance sur le plan politique car elles donnent aux territoires non autonomes le sentiment rassurant que l'ONU suit leur situation et qu'ils peuvent compter sur la communauté internationale pour appuyer leur cause.

Il a été demandé au Comité d'établir des analyses périodiques des progrès et de la portée de l'application de la Déclaration. La question a été examinée lors de séminaires et de réunions antérieurs du Comité. Les analyses périodiques prennent notamment la forme de rapports du Comité, de déclarations de son président et de recommandations à l'Assemblée générale concernant certains territoires et des questions telles que l'aide internationale et les intérêts économiques. Le Comité s'appuie sur les informations qu'il reçoit lors des séminaires et dans le cadre de ses réunions, sur celles figurant dans les rapports du Secrétaire général et du Président du Conseil économique et social et sur celles que lui transmettent les experts, les organisations non gouvernementales et les missions de visite pour suivre l'application de la Déclaration. À cet égard, les séminaires demeurent un instrument utile pour examiner les progrès accomplis, grâce en particulier aux débats ouverts et francs qui s'y tiennent. Le Plan d'action a entrevu le rôle important des séminaires lorsqu'il a prié le Comité d'en organiser au cours de la deuxième Décennie. Un autre point sur lequel le Comité cherche à s'informer auprès des participants aux séminaires est celui de l'incidence de la situation économique et sociale des territoires non autonomes sur leur situation dans les domaines constitutionnel et politique. Cette question préoccupe constamment le Comité, qui accueillera avec satisfaction toute contribution des représentants des territoires, des États Membres, des experts et des ONG à cet égard.

Les idées, suggestions et recommandations des participants seront examinées par le Comité avec toute l'attention voulue car elles l'aideront à formuler ses propres recommandations concrètes, qui mettront un accent particulier sur les cinq prochaines années de la Décennie.

Appendice VI

Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines

Les participants au Séminaire régional pour les Caraïbes,

S'étant réunis du 17 au 19 mai 2005 à Canouan (Saint-Vincent-et-les Grenadines) pour procéder à un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application du plan d'action de la deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme,

Ayant entendu l'importante déclaration du Ministre des affaires étrangères et du commerce de Saint-Vincent-et-les Grenadines, Michael Browne,

Prenant note des importantes déclarations des représentants des territoires non autonomes,

Expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour avoir fourni au Comité spécial les installations nécessaires à la tenue de son séminaire,